

Réunion du 19 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Jean MATHIA

**N° CG/2011/49 - Développement des filières - 2152  
Sécheresse 2011 - Aide à l'acquisition de paille pour les  
éleveurs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- décide de mettre en place au titre de l'année 2011 un dispositif exceptionnel de soutien à la profession agricole pour faire face aux conséquences de la sécheresse, en particulier sur les approvisionnements en paille

- décide d'apporter une aide de 20 € par tonne de paille pour les achats réalisés par l'Association "Alsace Agri Service", et une aide de 20 € par tonne de paille pour les achats réalisés en direct par les éleveurs à l'extérieur de la région pour les volumes supplémentaires achetés, et mobilise pour ce faire 160 000 € au titre des "dépenses imprévues" inscrites au budget du Département (exercice 2011).

Il donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif ainsi que l'attribution des aides aux bénéficiaires et en conséquence, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110919-60260-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 30/09/11